

Vérificateur général—Loi

Dans ses commentaires à l'époque, soit en juin 1984, il a dit qu'il y avait accord, que le gouvernement avait accepté, le gouvernement libéral du temps, et les partis de l'opposition aussi. Malheureusement, il y a eu des élections et on sait ce qui est arrivé. Le gouvernement conservateur élu a mis de côté cette proposition et semble, si j'écoute les députés conservateurs du gouvernement, nous dire des propos tels que ceux entendus lors du débat sur le projet de loi C-250 et le projet de loi C-262, comme si c'était une chose terrible que d'exiger, que de demander ou même permettre au vérificateur général de déposer plus d'un rapport annuel.

Comme nous le savons, il doit le faire avant le 31 janvier. C'est la coutume que, lorsque le rapport est publié, les médias examinent attentivement le rapport annuel du vérificateur général, qui est un rapport assez volumineux, et cherchent évidemment les failles, les exemples flagrants de dépenses abusives et parfois même des dépenses stupides qui auraient été faites par l'administration. C'est le rôle du vérificateur de les soulever, d'attirer l'attention du public là-dessus et d'en faire l'objet d'une recommandation afin que l'on puisse corriger rapidement ces défauts administratifs.

Monsieur le Président, le vérificateur général lui-même est d'accord avec cette proposition. Il dit qu'il pourrait «couper le temps», oui, «couper le temps», c'est-à-dire qu'au lieu d'attendre l'année suivante pour lire le rapport d'une année, même parfois deux ans antérieurs, on pourrait, de façon régulière, de façon sérieuse, obtenir des rapports d'appoints sur des sujets d'actualité, sur des grands projets, sur l'administration en général de la chose fédérale, ce qui pour moi me semble tout à fait raisonnable. Cela me semble tout à fait sensé.

Et je voudrais dire au député de Prince-Albert que sa ténacité, sa persévérance à vouloir faire comprendre le gros bon sens à ce gouvernement m'impressionne beaucoup.

Il reste que ce gouvernement est difficile à faire bouger. Ils attendent toujours que quelqu'un d'autre le fasse. On n'a qu'à regarder les grands dossiers. Nous sommes rendus aujourd'hui au 18 juillet, il y a encore des grands dossiers qui traînent depuis trois ou quatre ans.

Cela prend du temps. Mais je l'encourage à continuer à être persévérant. Peut-être qu'un jour la lumière percera dans cette grande noirceur conservatrice et qu'on verra à établir tout simplement et permettre probablement de façon régulière que le vérificateur général puisse soumettre à l'occasion et sans en abuser, avec tout le respect que je dois au député de Cape Breton Highlands—Canso, sans en abuser, parce que je ne pense pas que le vérificateur en abuse, sans en abuser dis-je, soumettre des rapports réguliers à la Chambre, rapports qui aideront à mieux administrer le pays, qui rendront les fonctionnaires imputables au public canadien, qui donneront une visibilité et une transparence que nous cherchons dans l'opinion publique afin de s'assurer que chaque dollar qui est dépensé des fonds publics par la voie des taxes est bien dépensé pour des choses sérieuses.

Monsieur le Président, je n'ai pas beaucoup de remarques à faire excepté de dire aux gens qui écoutent: Il faudra lire les discours qui ont été faits sur les projets de loi C-250 et C-262 pour voir vraiment et réaliser que ce n'était pas une idée qui est mauvaise. C'est une très bonne idée. Il s'agit simplement d'y mettre un peu de bonne volonté et de passer à l'action.

Donc, je serai un de ceux qui appuieraient cette disposition monsieur le Président.

[Traduction]

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, je suis heureux, moi aussi, de pouvoir parler brièvement de la proposition présentée par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo). Il vient de la Saskatchewan, ma province natale, et je le remercie de sa sincérité et d'avoir dit qu'il a proposé cette mesure il y a plusieurs années.

Elle découle de discussions approfondies qui se déroulent depuis quelques années devant le comité des comptes publics, concernant la fréquence des rapports du vérificateur général. En effet, les sujets étudiés par le comité sont souvent dépassés et les erreurs déjà corrigées. Que reste-t-il à faire au comité?

Pas grand-chose. Il semble donc logique de permettre au vérificateur général de soumettre des rapports aussi souvent qu'il le désire, en plus du rapport annuel, afin que les gestionnaires rendent davantage compte de leur gestion.

Comme on l'a déjà dit, le paragraphe 8(1) de la Loi donne au vérificateur général le pouvoir de faire rapport aussi souvent qu'il le veut.

Le député qui a parlé avant moi a cité les mots «aussi souvent qu'il le juge nécessaire» qu'on trouve dans les notes explicatives du projet de loi. Cette disposition est-elle bien différente de celle de la loi actuelle selon laquelle le vérificateur général peut adresser un rapport spécial à la Chambre des communes sur toute affaire d'une importance ou d'une urgence telle qu'elle ne saurait, à son avis, attendre la présentation du rapport annuel? Ne lui donne-t-elle pas le pouvoir de présenter un rapport aussitôt qu'il le juge nécessaire?

Il y a également un certain nombre d'autres points qui, à mon avis, méritent d'être portés à l'attention des honorables députés et d'être pris en considération. Je veux parler des mesures prises par le gouvernement pour réduire le nombre de problèmes soumis au comité permanent des comptes publics. L'une des plus importantes initiatives a fait suite au travail colossal effectué par l'ex-député de Saint-Jean-Est, grâce à la création d'un comité spécial de la Chambre des communes chargé d'examiner les pouvoirs, le mode de fonctionnement, l'organisation et les installations de cette Chambre. Ce comité, connu sous le nom de comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, s'est fort bien acquitté de son mandat et s'est livré, en fait, à un examen des plus utiles. Il s'est penché sur diverses questions, dont certaines ont trait au vérificateur général. J'aimerais rappeler certaines de ces réformes afin que les députés les aient bien à l'esprit lorsqu'ils se prononceront sur cette question.